

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00294
Numéro SIREN : 830 892 212
Nom ou dénomination : AB CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2018 sous le numéro de dépôt 1518

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

ADEPE

18 rue Mathieu Estadieu
81100 Castres

V/REF :

N/REF : 2017 B 294 / 2018-B-1518

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 21/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

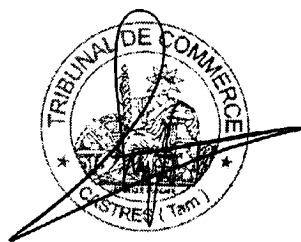
AB CARRELAGE
Société par actions simplifiée
14 rue Général Sarrail
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1518 le 26/06/2018

R.C.S. CASTRES 830 892 212 (2017 B 294)

Fait à CASTRES le 26/06/2018,

Le Greffier

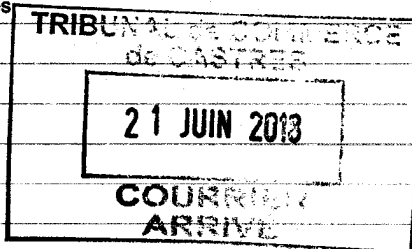


1518



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	21 800	1 983	19 817
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	21 800	1 983	19 817
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	91		91
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	31 665		31 665
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	31 756	0	31 756
TOTAL GENERAL (I + II)	53 556	1 983	51 573



B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	17 065
TOTAL I	18 065
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	1 000
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 602
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	26 843
TOTAL III	33 908
TOTAL GENERAL (I + II + III)	51 973

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	21 800
----------------------------------	--	--------

CERTIFIÉ CONFORME

M. HJIRT
PRESIDENT

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE			
Produits d'exploitation			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	37 380
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			37 380
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			8 059
Autres charges externes			9 355
Impôts, taxes et versements assimilés			544
Rémunérations du personnel			374
Dotations aux amortissements			1 983
Total des charges d'exploitation (II)			20 315
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			17 065
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			17 065

B - RÉSULTAT FISCAL		
	Bénéfice	Déficit
	17 065	0
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	17 065	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	17 065	0

CERTIFIÉ CONFORMÉ

M. HJIRT
 PRÉSIDENT


 page 4 sur 12



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

M HJIRT MOHAMED

Pour le compte de :

A COMPLETER

SASU AB CARRELAGE

A COMPLETER

830 892 212

14 RUE GENERAL SARRAIL

N° d'adhérent : 20180190002525

81100 CASTRES

Période déclarée : 13/07/2017 au 31/12/2017

Date limite de dépôt : 18/05/2018

Déclaration

Formulaire 2031 (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 2
Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 3
Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 4
Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 5
Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 6
Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 7
Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 8
Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 9
Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 10
Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 11
Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2017)	p. 12

Impôt sur le revenu
Bénéfices industriels et commerciaux

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - Adresse du déclarant

N°, type et nom de voie **14 RUE GENERAL SARRAIL**

Code postal **81100**

Ville **CASTRES**

Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS EXERCÉES

Activité principale **Carreleur**

Si vous êtes inscrit(e) au répertoire des métiers, cochez la case

X

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal	Col.1	Col.2
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)	17 065	0
3 - Total		
Total col.1 et Total col.2	17 065	0
4 - Bénéfice imposable ou déficit déductible		
Bénéfice (col.1), Déficit (col.2)	17 065	0

AB CARELAGE

SASU

AU CAPITAL SOCIAL DE 1.000 €
RCS CASTRES 830 892 212

SIEGE SOCIAL :
19 RUE SARRAIL
81100 CASTRES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 19/06/2018

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

PV AGO |

HM

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf Juin, l'actionnaire unique, M. HJIRT Mohamed, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal. En sa qualité de président, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis l'actionnaire unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Approbation des conventions spéciales
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

Première résolution

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 17.065 €, de la manière suivante :

- à M. HJIRT Mohamed une somme de 17.065 €
- mise en paiement d'un montant de 17.065 €

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial de la gérance, l'actionnaire unique prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président.

Fait à Castres, le 19 Juin 2018

Le président

